

ALLIER - EHPAD FRANCOIS GREZE — 03120 LAPALISSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 avril 2024

Présents :
M. Jacques de CHABANNES, Représentant la commune, Président ;
M. le Docteur Joël ROUSSILHE, Représentant la commune,
M. Jeannot GANTHER, Représentant la commune,
Mme Martine ARNAUD, Représentant le Conseil Départemental,
Mme Annie MINARD de CHABANNES, Personne qualifiée,
M. Jean CHASSOT, Personne qualifiée,
Mme Jeannine PETELET, Représentante des familles,
Mme Véronique BEZANÇON, Représentante des personnels ;

Assistaient à la séance :
M. Michael MERCIER, Directeur,
M. Patrice CATELLA, comptable assignataire,
Mme le Dr Aude-Marie LAMBERT-VERGNIERES, Pharmacien gérant,
Mme Patricia DESCOURS, cadre supérieur de santé.

N° 11-2024 — Convention avec le collège Lucien COULON de LAPALISSE pour la fourniture temporaire des repas aux internes de l'établissement

Le Conseil,

Considérant l'absence temporaire de cuisiniers au sein de la cuisine du collège Lucien COULON de LAPALISSE,
Considérant la nécessité de fournir des repas aux internes de l'établissement le soir,
Entendu les explications du Directeur,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la coopération avec le collège Lucien COULON de LAPALISSE pour la fourniture temporaire de repas,

DE FIXER à 7,50 € TTC le tarif de chaque repas fourni au collège,

DIT que cette convention prendra effet dès que possible et jusqu'à la disparition du besoin du collège,

D'APPROUVER la conclusion d'une convention de coopération avec le collège Lucien COULON de LAPALISSE.

DE DEMANDER au Directeur de rédiger cette convention, en lien avec les services gestionnaires de l'établissement scolaire et d'en rendre compte aux Administrateurs.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jacques de CHABANNES.